



Accueils de loisirs Pierre Pidance et PÉRISCOLAIRE Année scolaire 2024/2025

Informations :

Mercredi, Accueil périscolaire en semaine, Vacances scolaires

Nom/Prénom de l'enfant :

Mercredi

Inscription pour tous les mercredis de l'année à la journée avec le repas, facturation à la fin du mois.

Petites vacances scolaires

Inscription à la semaine ou à la journée avec le repas, facturation à la fin du mois.

Vacances d'été

Inscription à la semaine ou à la journée avec le repas, facturation à la fin du mois.
Ouverture Juillet et Août.

Accueil de loisirs périscolaire (garderie avant et après l'école)

Inscription le matin et/ou le soir, goûter fourni, facturation à la fin du mois.



Informations générales

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom, Prénom et profession des responsables de l'enfant :

RESPONSABLE 1 :

Profession :

Adresse :

Commune :

Téléphone et mail :

RESPONSABLE 2 : (si différent de responsable 1).....

Profession :

Adresse :

Commune :

Téléphone et mail :

Votre enfant sait-il nager : Oui Non

Votre enfant est-il bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ?

Oui Non

N° allocataire CAF ou MSA :

Quotient Familial :



L'inscription est obligatoire et vous engage. En cas d'absence sans annulation préalable de votre part, **un forfait de 5€ vous sera facturé par jour d'absence non justifiée pour les vacances et les mercredis.**

En cas de retards répétés et injustifiés, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir votre (vos) enfant(s).

Les Autorisations

- J'autorise mon enfant (Nom, Prénom) à :
- Participer aux activités de l'accueil de loisirs : Oui Non
- À se baigner : Oui Non
- À rentrer seul au domicile : Oui (**fournir un justificatif signé**) Non
- Je soussigné(e) Père, Mère, autorise gracieusement pour le mineur....., pour l'année 2023-2024, l'Association Clé de Contacts à réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise l'Association Clé de Contacts à fixer, reproduire et utiliser les photographies pour la communication de l'Association sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limite de durée.**

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié(e) par contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

- **Autres personnes habilitées à venir chercher mon enfant (Nom, Prénom, Téléphone) :**

-
-
-

J'autorise Clé de Contacts à recueillir les informations me concernant auprès de ma CAF, dont mes ressources afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications en vigueur et de simplifier mes démarches :

- Oui Non

Je m'engage à fournir la copie de la notification Aides aux Temps libres attribués par la CAF. Sans justificatif, la réduction ne sera pas appliquée sur le tarif.



**Sans connaissance de notre part de votre quotient familial,
la journée vous sera facturée au plein tarif.**

Fiche Sanitaire

Merci de nous fournir **des photocopies des pages de vaccination du carnet de santé** (possibilité de faire les copies à Clé de Contacts).

Renseignements Médicaux et Recommandations :

Votre enfant suit-il un traitement médical : Oui Non

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes (cocher si oui) :

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| - Rubéole <input type="checkbox"/> | - Varicelle <input type="checkbox"/> | - Angine <input type="checkbox"/> | - Oreillons <input type="checkbox"/> |
| - Coqueluche <input type="checkbox"/> | - Otite <input type="checkbox"/> | - Rougeole <input type="checkbox"/> | - Scarlatine <input type="checkbox"/> |

Votre enfant a-t-il des allergies : Oui Non

Si oui, précisez :

Votre enfant porte -t-il des lunettes, lentilles, prothèses :

- Oui (Précisez :)
- Non

Commentaire (Merci de nous signaler tout ce qui peut nous être utile) :

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e) atteste avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur (ci-après) et accepter l'ensemble de son contenu.

Je valide les informations renseignées au préalable et confirme l'inscription de l'enfant

Date et signature :

Autorisation d'intervenir en cas d'urgence

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, qualité) :

.....

En cas d'accident de l'enfant (Nom, Prénom) :

.....

Autorise par la présente :

- Tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire

Autorise la directrice de l'accueil de loisirs :

- À prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
- À reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Fait à :

Le :

Signature :

Informations complémentaires :

Personne à joindre en cas d'accident :

Nom :

Prénom : Qualité :

Téléphone :

Autre personne à joindre en cas d'accident :

Nom :

Prénom : Qualité :

Téléphone :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaire et Pierre Pidance

Nom de la directrice de l'association : **RAPINAT ISABELLE**

Nom de la directrice de l'accueil de loisirs (ALSH) : **BOURET JESSY**

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCUEIL

Le dossier d'inscription :

Chaque famille doit renseigner un dossier d'inscription pour chaque enfant.

L'adhésion à l'association Clé de Contacts est obligatoire, elle est de 5€ par personne et couvre la période du 1er Septembre au 31 Août

Il doit nous être signalé :

- Toute information concernant l'état de santé de l'enfant nécessaire à un accueil et une prise en charge la meilleure possible (problèmes de développement, maladies, hospitalisations, allergies, régime alimentaire, traitements, et P.A.I, le cas échéant).
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin choisi par les parents, qui pourra éventuellement être appelé en cas de maladie de l'enfant survenant dans l'établissement. Les parents doivent signer l'autorisation permettant la prise en charge par les services d'urgence, l'hospitalisation de leur enfant en cas d'impossibilité de les joindre.
- En dehors de la liste du dossier d'inscription des personnes autorisées à récupérer l'enfant, autres que le responsable légal, **toute autre personne doit faire l'objet d'une autorisation écrite du responsable légal** (sms, mail, courrier). **Les mineurs ne sont pas autorisés à récupérer les enfants.**

Santé et vaccination :

- Les enfants doivent être soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur. Toute contre-indication doit être attestée par certificat médical.
- Si, la famille (enfants et/ou parents) est victime d'une maladie contagieuse, une déclaration doit être faite immédiatement à la directrice de l'établissement afin que toutes les dispositions sanitaires soient prises.
- Tout incident ou fait survenu avant la venue à l'ALSH pouvant avoir des répercussions sur l'enfant (chute, accident, température, maladie contagieuse...) devra être signalé au moment de la prise en charge.
- **L'enfant ne pourra pas être admis à l'ALSH en cas de :**
 - Fièvre
 - Maladie contagieuse (une maladie chez un membre de la famille doit être signalée) ; selon la maladie, la durée d'éviction sera définie après avis du médecin traitant
- L'administration de médicaments ne peut être admise que sur présentation :
 - De l'ordonnance médicale et à condition que le nom et prénom de l'enfant, les doses et heures de prises soient inscrits sur les boîtes des médicaments
 - D'une autorisation écrite des responsables légaux autorisant l'équipe d'encadrant de l'association Clé de contacts à administrer les médicaments.
- **Pour les enfants ayant un régime alimentaire à caractère médical ou spécifique, il est absolument**

nécessaire de le signaler. Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie, ...) ils devront figurer sur la fiche sanitaire et être précisé à la direction. Un protocole précisant la conduite à tenir en cas de symptômes pouvant mettre la santé de l'enfant en danger devra être fourni à l'ALSH (PAI). Le traitement médicamenteux devra être conservé en permanence dans les locaux de l'ALSH.

En cas d'accident :

En cas d'accident, la directrice de l'ALSH prend les mesures nécessaires en contactant le médecin traitant, et s'il y a lieu le SAMU et/ou les pompiers.

La procédure de mise en œuvre par le personnel encadrant est la suivante :

- **Blessure sans gravité** : les soins apportés figureront sur le registre de soins de l'ALSH et seront signalés aux responsables au départ de l'enfant.
- **Maladie** : les responsables légaux seront informés en cas de maladie de l'enfant.
- **Accident grave** : appel aux services de secours pour une prise en charge directe grâce à la fiche sanitaire que nous devons fournir aux pompiers et appel aux responsables légaux pour les informer de la situation.

Pièces à fournir :

- **Le numéro d'allocataire de la CAF**
- **Le carnet de santé pour les vaccinations**
- **Copie de l'attestation Pass temps libres**

Ces pièces sont indispensables pour la validation du dossier d'inscription.

Règles de fonctionnement :

Les temps d'arrivée et de départ des enfants sont des moments privilégiés d'échanges entre parents et animateurs. Les familles ont la possibilité de prendre un peu de temps avec l'équipe pour s'informer du déroulement de la journée de leur enfant, de son comportement et de son intégration à l'accueil de loisirs.

Il est rappelé qu'à l'exception des parents ou des personnes habilitées à accompagner et reprendre l'enfant, nul n'est admis à pénétrer dans l'établissement sans autorisation.

En cas de séparation ou divorce, le parent référent devra préciser par écrit si le personnel d'encadrement peut le confier à l'autre parent. (Copie du jugement de divorce le cas échéant).

Les parents s'engagent à respecter les horaires prévus.

En cas de retard exceptionnel, les parents s'engagent à avertir au plus tôt leur retard au :
05 55 67 77 29 (Clé de contacts) ou 05 55 83 81 58 (Fixe ALSH) ou 06.50.93.77.24 (portable ALSH)

En cas de retards répétés et d'abus flagrants, l'enfant pourra être refusé.

Le Personnel :

Un classeur attestant de la formation du personnel des accueils de loisirs est consultable sur site, ainsi que le projet éducatif et pédagogique.

Fourniture :

Les enfants peuvent prendre leur petit déjeuner à l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire sous condition de l'apporter. Nous souhaitons que les enfants qui ne sont pas encore « propres » disposent de vêtements de rechange et de couches.

Le goûter est fourni par l'association.

Le repas du midi est fourni en liaison chaude par le Centre Hospitalier du Mont.

Objet personnels :

Les jouets personnels ne sont pas autorisés au sein de l'établissement. Les responsables légaux de l'enfant s'engagent à ce que l'enfant accueilli ne soit porteur d'aucun objet de valeur. En cas de perte, de vol, de détérioration, l'association Clé de contacts ne pourra être tenue pour responsable, aucun dédommagement ne sera possible.

Pour les enfants de 3 à 5 ans, il est indispensable de prévoir des habits de rechange et le nécessaire pour la sieste (doudou, sucette...). Vous êtes invités à marquer à leur nom sur leurs vêtements.

Spécificité Accueil de loisirs Périscolaire (avant et après l'école) :

Les enfants sont accueillis à partir de 2 ans, du matin 7h jusqu'au départ pour l'école et de 16h30 à 19h.

Les enfants accueillis fréquentent les écoles publiques d'Aubusson.

Des navettes transportent les enfants soit à l'école Villeneuve soit à la l'école la Clé des champs. Pour bénéficier de ces navettes, l'inscription et le paiement de l'accueil de loisirs sont obligatoires.

Spécificité Accueil de loisirs Pierre Pidance (mercredi et vacances scolaires) :

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans et jusqu'à 13 ans à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

Il n'y a pas de condition d'origine géographique.

Les sorties à la journée font l'objet d'un affichage.

Nous portons à votre attention que l'inscription est OBLIGATOIRE pour 4 raisons :

- La réservation des repas
- L'encadrement et la sécurité de vos enfants (le nombre d'animateurs pour l'encadrement change en fonction du nombre d'enfants présents)
- Les sorties en bus (places limitées)
- Nos agréments de fonctionnement délivrés par la DDETSPP et la PMI qui varient en fonction de l'âge des enfants (par exemple : le nombre d'enfants âgés de 3 ans est limité à 5 maximum).

Rappel : Au vu de ces éléments, une somme forfaitaire de 5€ / jour sera facturée pour toute absence non justifiée, sauf en cas de transmission d'un certificat médical.

Toute annulation intervenant dans un délai inférieur à 24h sera facturée 5€.

Vie collective :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie, fixées par l'équipe d'animation. S'il s'avère que le comportement d'un enfant risque de nuire au bon fonctionnement et à la vie collective de l'ALSH, les responsables légaux seront avertis immédiatement par l'équipe d'animation.

Il est conseillé aux parents de prévoir une tenue adaptée aux activités de l'accueil de loisirs. Les bijoux et tout autre objet de valeur sont à éviter.

Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, bus, mobilier, jeux, matériel pédagogique, ...), toute dégradation volontaire pourra être facturée aux parents.

Facturation :

La présence de l'enfant aux accueils de loisirs fait l'objet d'une facturation à la journée transmise à la fin du mois. **En cas de parent séparés, une seule facture sera établie.**

La tarification à la demi-journée n'est pas pratiquée.

Le règlement peut se faire par carte bancaire, chèque ou espèces au siège de l'association, 10 avenue de la République 23200 Aubusson.

En cas d'absence de paiement, l'enfant ne sera plus accepté.

Tarifs

<i>Pôle Enfance Jeunesse Famille</i>		
Accueil de loisirs périscolaire		
	Matin	Soir
QF 1 = 0 - 350	1.20 €	2.00 €
QF 2 = 351 - 750	1.30 €	2.10 €
QF 3 = 751 - 900	1.50 €	2.30 €
QF 4 = 901 - 1300	1.80 €	2.50 €
QF 5 = 1300 -1500	2.00 €	2.80 €
QF 6 >1501	2.20 €	3.10 €

<i>Accueil de loisirs – Pierre Pidance</i>		
Mercredis		
	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
	Journée	Journée
QF 1 = 0 - 350	9.00 €	10.00 €
QF 2 = 351 - 750	10.00 €	11.00 €
QF 3 = 751 - 900	11.50 €	13.50€
QF 4 = 901 - 1300	13.50 €	16.50 €
QF 5 = 1300 -1500	16.50 €	19.50 €
QF 6 >1501	21.00 €	24.50 €

<i>Accueil de loisirs – Pierre Pidance</i>				
Petites et grandes vacances				
	Communauté de Communes		Hors Communauté de Communes	
	Journée	Semaine	Journée	Semaine
QF 1 = 0 - 350	9.00 €	41.00 €	10.00 €	46.00 €
QF 2 = 351 - 750	10.00 €	46.00 €	11.00 €	53.50 €
QF 3 = 751 - 900	11.50 €	53.50 €	13.50€	63.50 €
QF 4 = 901 - 1300	13.50 €	63.50 €	16.50 €	76.00 €
QF 5 = 1300 - 1500	16.50 €	78.50 €	19.50 €	93.50 €
QF 6 >1501	21.00 €	101.00 €	24.50 €	118.50 €

Clé de Contacts – Pôle Enfance
 10 Avenue de la République
 23200 Aubusson
 05 55 67 77 29
 E-mail : cledecontacts23@gmail.com

Accueil de Loisirs Pierre Pidance
 La Chassagne, 23200 Aubusson
 Fixe : 05 55 83 81 58
 Portable : 06 50 93 77 24
 E-mail : accueildeloisirscdc@gmail.com

